

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Au terme de la séance du 21 juillet 2023, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité MÉDECINE PHYSIQUE ET DE RÉADAPTATION (Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	ALFARI	Abdoul Aziz
2	ANATOVI JOACHIM	Marc Rolin Nasser
3	AZANLIN	Nelly Ahouéfa Kèmi
4	AZAPFOUET	Josette Chavelie
5	DESSOU	Paterne Monyévédo
6	GHATTASSI	Iskander
7	HIEN	Lowé Narcisse
8	KHEZAMI Ép. RABOUDI	Mehrzia Amani
9	NIAMA NATTA	Ditouah Didier
10	RANAIVONDRAMBOLA Ép. RANDRIAMANAMIZAO	Ando Tatiana
11	TOUGMA	Gouzé-Wend Louis

Cette liste est valable 18 mois

Fort-de-France, le 24 juillet 2023

Anne BRUANT-BISSON,
Directrice générale de l'ARS Martinique
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Pour la Directrice Générale de l'ARS et par délégation
La Directrice Déléguée à l'offre de Soins et par délégation
Adjointe à la Directrice de l'Offre de Soins et
de l'Autonomie



Fatiha NEHAL